



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024

Délibération n° 22

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_22-DE



**Date de convocation**  
04.12.2024

**Date d'affichage**  
10.12.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte.**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUUMBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

**Monsieur Le Maire rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Protection civile pour participer aux frais de remise en état suite aux dommages causés par le cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte.

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Sylvain ROUILLIER**



Pour : 35  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_22-DE